VINCENNES M&B NOTAIRES
Me Valérie MESNAGER Me Antoine BASSOT

Notaires

4 avenue de Paris
94300 VINCENNES

etude.mesnager@paris.notaires.fr

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE DES FONDS

Etabli conformément aux dispositions de l'article L 225-13 du Code de Commerce

La société dénommée VINCENNES M&B NOTAIRES, société par actions simplifiée, titulaire d'un Office Notarial à VINCENNES (94300) 4 avenue de Paris,

CERTIFIE et ATTESTE :

- Avoir reçu en dépôt la somme de 3000.0 (trois mille virgule zéro) euros représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société dénommée : A&R Groupe, SAS en formation dont le siège social sera situé à 102 Avenue Des Champs Elysées 78008 Paris FRANCE ; et

- Avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque associé depuis un compte ouvert à leur nom ainsi qu'il résulte de l'attestation d'origine des fonds en date du 29/12/2022.

- Lesdites sommes ont été versées à concurrence de :

 - Roger Ondigui Ambani la somme de 1500.0 euros ;
 - Anaïs Rebouh la somme de 1500.0 euros.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires. Ce certificat est valable jusqu'au 29/03/2023 et sera caduc par la suite.

Fait à Vincennes

Le 29 DEC. 2022

Valérie MESNAGER - Antoine BASSOT
VINCENNES M&B NOTAIRES
4, Avenue de Paris - 94300 Vincennes

Me Aurélie RUIZ

Lutte contre le fraude : Afin de garantir l'authenticité du présent certificat, merci de joindre l'étude notariale à cette adresse formalites.92074@paris.notaires.fr

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A&R GROUPE

LISTE DES SOUSCRIPTEURS DES ACTIONS

Monsieur Roger ONDIGUI AMBANI, né le 19 septembre 1997 à LOGO (CAMEROUN), de nationalité française, demeurant 6 square de l'Aveyron, 75017 PARIS :

1.500 actions de nominal 1 (un) euro
pour un montant total de 1.500 euros.

Madame Anaïs REBOUH, née le 23 janvier 1997 à ERMONT (95120), de nationalité française, demeurant 3 rue Maurice Ravel, 95170 DEUIL-LA-BARRE :

1.500 actions de nominal 1 (un) euro
pour un montant total de 1.500 euros.

Fait à PARIS,
Le 29/12/2022

Monsieur Roger ONDIGUI AMBANI,
Associé fondateur,



Madame Anaïs REBOUH,
Associée fondatrice,

